



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 15 janvier 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h30.

2. Adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 13 décembre 2023.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Mesure disciplinaire
 - 8.3 Démission d'un employé municipal
 - 8.4 Achat d'une pompe supplémentaire – Puits no. 1
 - 8.5 Autorisation de signature – Entente Les voisins du Golf
 - 8.6 Renouvellement du contrat de service relatif aux pesticides
 - 8.7 Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau
 - 8.8 Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2024
 - 8.9 Redistribution des fonds du marché de Noël 2023
 - 8.10 Autorisation à la tenue d'un carnaval
 - 8.11 Location Salle Victoria au CMV – Badminton
 - 8.12 Contribution financière à JEVI Estrie
 - 8.13 Commandite – La Relève du Haut-Saint-François
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2024, « taxation et tarification municipale pour l'année 2024 et les conditions de perception abrogeant les règlements numéro 401-2023 et 401-1-2023 »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2024-01-001



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Lundi 5 février 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 13 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 13 novembre 2023 et 21 novembre 2023., tels que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions comme suit :

- Plusieurs citoyens expriment leur mécontentement et posent des questions reliées à l'état des routes municipales.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration**
- 7.2 Sécurité publique**
- 7.3 Travaux publics**
- 7.4 Urbanisme et Environnement**
- 7.5 Loisirs, sport et culture**

Des rencontres ont eu lieu concernant les projets CSLE, Corridor bleu et nous pouvons désormais afficher nos différentes activités dans le calendrier partagé de la MRC qui est disponible en ligne

8 Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

2023-01-002

2024-01-003



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 266 276.96\$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Vanessa Chapman déclare un intérêt et se retire du vote

8.2 Mesure disciplinaire

2024-01-004

ATTENDU QUE l'employé portant le matricule 32-0013 doit apporter des correctifs à ses méthodes de travail ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal le Conseil impose à l'employé portant le matricule 32-0013 une suspension sans solde d'un (1) jour.

QUE le Conseil municipal donne instruction à la directrice générale de convoquer l'employé pour lui remettre un avis écrit faisant état des motifs de la suspension d'un (1) jour sans solde.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Vanessa Chapman reprend son droit de vote.

8.3 Démission d'un employé municipal

2024-01-005

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, Monsieur Karl Blais, a signifié sa démission par SMS à la directrice générale le 3 janvier 2024, effectif immédiatement ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la démission déposée par l'inspecteur municipal, M. Karl Blais, effectif immédiatement.

QUE le conseil municipal n'autorise pas le paiement des deux jours fériés dû, soit le 1^{er} et 2 janvier 2024, selon la Loi sur les normes du Travail (chapitre IV, section III, article 65) :

- Pour bénéficier d'un jour férié et chômé, une personne salariée ne doit pas s'être absentée du travail, sans l'autorisation de l'employeur ou sans une raison valable, le jour ouvrable qui précède ou qui suit ce jour.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Achat d'une pompe supplémentaire – Puits no. 1

2024-01-006

ATTENDU QU'à la suite du bris de la pompe du puits no. 1, il a été démontré l'importance d'avoir une pompe supplémentaire ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe supplémentaire de l'entreprise Les pompes R. Fontaine, au montant de 2 401.00 \$, taxes en sus.

QUE la somme soit prise à même le fonds de roulement pour 5 ans, débutant en 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-01-007

8.5 Autorisation de signature – Entente Les voisins du Golf

IL EST PROPOSÉ Par la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage et madame Louise Brière directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente convenue entre la Municipalité de Bury et Les voisins du Golf.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-01-008

8.6 Renouvellement du contrat de service relatif aux pesticides

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 du Code de gestion des pesticides, un plan de réduction des pesticides pour le terrain de golf Pen-Y-Bryn doit être rédigé et signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec ;

ATTENDU QUE ce plan doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux trois ans ;

ATTENDU QUE le contrat de service professionnel entre la municipalité de Bury et Abdo Badra, agronome-conseil pour Vision Gazon Suprême inc. est arrivé à terme, le 31 décembre 2023, et qu'il y a lieu de le renouveler pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser madame Louise Brière directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Bury, le contrat de trois ans pour les années 2024, 2025 et 2026 entre la municipalité de Bury et Vision Gazon Suprême inc. au montant de 1150.00\$ par année, taxes en sus.

La conseillère Vanessa Chapman demande le vote :

POUR : 4
CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

2024-01-009

8.7 Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme SIMO pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de mandater la firme SIMO pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable, au montant de 2 097.07 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-01-010

8.8 Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Karrie Parent, à titre de déléguée du Conseil pour représenter la municipalité de Bury au sein du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François, pour l'année 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-01-011

8.9 Redistribution des fonds du marché de Noël 2023

ATTENDU QUE la Municipalité lors de la fête de Noël a récolté des fonds qu'elle souhaite redistribuer à des organismes qui œuvrent dans la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de redistribuer 300 \$ des fonds à Moisson Haut-Saint-François et la balance des sommes amassées dont un montant de 616.30 \$, à Eaton Valley Community Learning Centre.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-01-012

8.10 Autorisation à la tenue d'un carnaval

ATTENDU QUE les pompiers de la municipalité de Bury souhaitent tenir un carnaval et que l'utilisation des installations municipales est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser les pompiers de la municipalité de Bury à tenir un Carnaval dans le parc Mémorial le 17 février 2024 et de permettre l'utilisation des installations du parc Memorial.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-01-013

8.11 Location Salle Victoria au CMV – Badminton

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande afin d'ajouter le jeu de badminton comme activité disponible dans la communauté ;

ATTENDU QUE les responsables souhaitent utiliser la salle Victoria du CMV ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la salle Victoria n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et que ce fait est connu des responsables ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de permettre l'activité du jeu de badminton à la salle Victoria du CMV.

QUE la réservation de la salle est obligatoire, en communiquant directement avec le bureau municipal.

QUE cette activité soit soumise au contrat de location des locaux municipaux avec dispense du dépôt de location.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Contribution financière à JEVI Estrie

2024-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

Et RÉSOLU que la Municipalité de Bury autorise le versement de 50 \$ au Centre de prévention du suicide - Jevi Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Commandite – La Relève du Haut-Saint-François

2024-01-015

ATTENDU QUE la municipalité participe actuellement au projet de cueillette de fournitures scolaires, en offrant un point de chute à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la concrétisation et la pérennité du projet ;

ATTENDU QUE l'aide financière sera utilisée pour l'achat de fournitures scolaires neuf de base ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU D'autoriser une contribution de 100 \$ à La Relève du Haut-Saint-François en guise de commandite pour l'achat de fourniture scolaire neuf de base pour l'année scolaire 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9 Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2024, « taxation et tarification municipale pour l'année 2024 et les conditions de perception abrogeant les règlements numéro 401-2023 et 401-1-2023 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 401-2024, « taxation et tarification municipale pour l'année 2024



No de résolution
ou annotation

et les conditions de perception abrogeant les règlements 401-2023 et 401-1-2023 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

10 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Un citoyen questionne plusieurs items de la liste des comptes du mois.

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21h22.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 février 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2024-01-003, 2024-01-006, 2024-01-008 2024-01-009, 2024-01-011, 2024-01-014, 2024-01-015.

Signé ce 16 janvier 2024.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-01-016